

Politique Générale de Protection des Données à Caractère Personnel

SociaNOVA Responsable de Traitement

Détermine les finalités et les moyens des Traitement de Données à Caractère Personnel pour les activités suivantes :

RH Collaborateurs
SociaNOVA

Développement
commercial
SociaNOVA

SociaNOVA
Organisme de
Formation

SociaNOVA Sous-traitant

Traite les Données à Caractère Personnel pour le compte de ses Clients dans le cadre de la mise en œuvre de ses produits

OGiRYS - MOGiRYS

OSMOSE

MESURES DE SECURITE

Sécurité des données

Protection des applications

Salariés de SociaNOVA

Communication

Sécurisation des accès

Sécurisation des postes de
travail

Gestion des incidents

Continuité de l'activité

Conformité à la
réglementation

MISE EN ŒUVRE DE PROCEDURES TECHNIQUES

DESCRIPTION DES PROCESSUS D'INTERVENTION

FORMATION SENSIBILISATION DES COLLABORATEURS

Délégué à la Protection des Données SociaNOVA



SociaNOVA

750.102.584 RCS Paris
www.socianova.com
bonjour@socianova.com

SNV@Paris – Siège social

SociaNOVA
20 Boulevard Poissonnière
75009 Paris – France

SNV@Mons

SociaNOVA
7.7 Boulevard Initialis
7000 Mons – Belgique

Retrouvez-nous sur :



et sur www.dossier-usager.fr

Politique Générale de Protection des Données à Caractère Personnel

Article 1. Contexte réglementaire

La protection des Données à Caractère Personnel (« DCP ») est une obligation qui s'inscrit dans un cadre juridique profondément renouvelé par le Règlement Général de Protection des Données « RGPD » entré en vigueur le 25 mai 2018 et complété par les dispositions suivantes :

- ✓ La loi n° 2018- 493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données à Caractère personnel
- ✓ Le décret 2018-687 pris en application de la loi CNIL 3
- ✓ Les Délibérations CNIL n° 2018-327 et 2018-328 du 11 octobre 2018 relatives aux analyses d'impact
- ✓ L'ordonnance 2018-1125 du 12 décembre 2018.

Article 2. Objectifs

Ce règlement européen vient compléter et renforcer les obligations existantes sur le plan national : Il conforte la place de l'individu au cœur du système juridique, technique et éthique de la protection des données en Europe et lui offre de nouveaux droits ou garanties pour lui permettre de mieux maîtriser le devenir de ses données.

Il place les entreprises traitant des DCP et leurs sous-traitants dans une logique de responsabilisation.

Il entérine la nécessité de tracer les actions et mesures de pilotage et de sécurisation des données personnelles et encadre les nouvelles pratiques technologiques (profilage, pseudonymisation).

Il étend le champ des échanges avec les autorités de contrôle, renforce le contrôle du régulateur et son pouvoir de sanction. Il autorise en outre les actions de groupe en réparation de dommage.

Article 3. Périmètre

SociaNOVA développe une activité de conception, d'édition et d'intégration de progiciels spécialement dédiés au secteur médico-social (le "Cœur de métier"). La politique de protection des données s'applique à toutes personnes dont les DCP sont traitées par la société. Cette politique s'applique dans l'ensemble des implantations de SociaNOVA, en France et en Belgique, ainsi qu'aux personnes travaillant à distance. Elle s'appliquera en tout lieu de travail ultérieur où SociaNOVA viendrait à exercer son activité.

Article 4. Principes fondamentaux de protection des Données à Caractère Personnel

SociaNOVA met en place un dispositif qui permet de s'assurer que les Données à Caractère Personnel sont :



- ✓ Traitées de manière licite au sens de la loi, de façon loyale et transparente ;
- ✓ Collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes, et ne pas être traitées ultérieurement d'une manière incompatible avec ces finalités.
- ✓ Adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités (principe de minimisation) ;
- ✓ Exactes et, si nécessaire, tenues à jour (exactitude) ;
- ✓ Conservées sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une durée définie selon les finalités du traitement et effacées ou rendues anonymes au-delà de cette durée ;
- ✓ Sécurisées et protégées contre l'accès et/ou le traitement non autorisé ou illicite, la perte, la destruction ou les dégâts d'origine accidentelle, à l'aide de mesures techniques ou organisationnelles appropriées permettant d'en assurer l'intégrité et la confidentialité.

SociaNOVA met en œuvre l'ensemble des actions qui permettent d'intégrer la protection des DCP par défaut (Privacy by Default) et dès la conception (Privacy by Design) de nouveaux projets, que ces derniers portent sur un processus, une organisation, un produit, un service ou un applicatif ou matériel du Système d'Information. Pour chaque nouveau projet traitant ou impliquant le traitement de données à Caractère personnel, SociaNOVA met tout en œuvre pour assurer un niveau de protection approprié.

SOCIANOVA met en place un processus qui permet d'analyser l'impact sur la vie privée de tout nouveau traitement de DCP ou toute modification de traitement susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés des personnes physiques concernées. Cette analyse d'impact comprend des analyses de risques sur la sécurité des systèmes d'information pour les traitements concernés et des analyses de risques des sous-traitants concernés.

SociaNOVA établit et met régulièrement à jour deux registres des traitements de DCP qui, le cas échéant, pourront être présentés à l'autorité de contrôle à sa demande.

- ✓ Le premier regroupe des traitements mis en œuvre par SociaNOVA en tant que Responsable de Traitement, à l'égard des salariés, des clients et prospects ainsi que les traitements réalisés par SociaNOVA en tant qu'organisme de formation ;
- ✓ L'autre concernant les logiciels pour lesquels SociaNOVA a la qualification de sous-traitant et recensant toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte et sur instruction des clients.

Article 5. Les Acteurs de la Protection des Données à Caractère Personnel

SociaNOVA met en œuvre un processus de Protection des Données à Caractère Personnel organisé autour du Délégué à la Protection des Données et impliquant les différents acteurs et fonctions de SociaNOVA en particulier :

- ✓ Le CEO
- ✓ La Direction du Développement,
- ✓ Les Pôle Déploiement et Produits
- ✓ La Direction Technique composée des Pôles Software solutions, Customer Success
- ✓ La Direction des Services et RH ainsi que les Pôles Pédagogique, Conseil
- ✓ Les Services Généraux
- ✓ Le Pôle Internationalisation



SociaNOVA

750.102.584 RCS Paris
www.socianova.com
honjour@socianova.com

SNV@Paris – Siège social

SociaNOVA
20 Boulevard Poissonnière
75009 Paris – France

SNV@Mons

SociaNOVA
7.7 Boulevard Initialis
7000 Mons – Belgique

Retrouvez-nous sur :



et sur www.dossier-usager.fr

Le délégué à la protection des données désigné par SociaNOVA peut être contacté à l'adresse email suivante : dpo@socianova.com.

Le DPO est doté par SociaNOVA des moyens, ressources nécessaires pour exercer ses missions en toute indépendance.

Les missions du DPO au titre du pilotage et de l'animation du processus de protection des données sont :

- ✓ Assurer le management global de la filière de protection des DCP et garantir la cohérence des dispositifs sur les différents services de SociaNOVA
- ✓ Alerter la Direction Générale en cas de manquement ou de non-respect de la présente politique.
- ✓ Définir et analyser les indicateurs de reporting et présenter ce reporting à la Direction Générale.
- ✓ Définir un plan de contrôle permanent de la protection des DCP à appliquer.
- ✓ Définir et mettre en place un plan de formation, de sensibilisation et de communication à destination de l'ensemble des salariés de SociaNOVA

Les missions du DPO en tant que Délégué à la protection des données sont :

- ✓ Informer et conseiller le responsable de traitement, les sous-traitants et les collaborateurs qui procèdent aux traitements de DCP.
- ✓ Vérifier la mise en œuvre de la présente politique.
- ✓ Animer et coordonner les travaux relatifs à la protection des DCP dont notamment l'élaboration des Etudes d'Impacts sur la Vie Privée (PIA) et la tenue du registre des traitements.
- ✓ Répondre aux réclamations et aux personnes concernées sur leurs demandes d'exercice de leurs droits.
- ✓ Mettre en œuvre et consolider les dispositifs de suivi et de contrôle permanent de la protection des DCP.
- ✓ Être le point de contact avec les autorités de contrôle en cas de notification ou de contrôle.
- ✓ S'assurer de la bonne traçabilité des actions réalisées dans le cadre du management de la protection des DCP.
- ✓ Veiller aux différentes évolutions réglementaires sur la protection des DCP et s'assurer de la mise en conformité avec la réglementation locale.



SociaNOVA

750.102.584 RCS Paris
www.socianova.com
honjour@socianova.com

SNV@Paris – Siège social

SociaNOVA
20 Boulevard Poissonnière
75009 Paris – France

SNV@Mons

SociaNOVA
7.7 Boulevard Initialis
7000 Mons – Belgique

Retrouvez-nous sur :



et sur www.dossier-usager.fr

Article 6. Mise à jour et Communication de la Politique de Protection des Données à Caractère Personnel

Cette politique est revue à minima annuellement.

Elle s'articule avec les autres documents réalisés en interne : procédures, chartes ou autre support décrivant les modes opératoires à appliquer.

La dernière version de cette politique ainsi que des fiches thématiques régulièrement mises à jour vont être laissées en accès libre sur les logiciels, dans le module RGPD.

Elles concerneront, entre autres :

- ✓ Télémaintenance
- ✓ Gestion et Identification des Utilisateurs Client
- ✓ Restitution des données : fiche descriptive plus formulaire de demande de restitution
- ✓ Demande d'accès aux données : procédure et conseil avec modèle de registre (indicatif) pour tracer les demandes
- ✓ Aide aux Etudes d'Impacts sur la Vie Privée (PIA)
- ✓ Cartographie des données
- ✓ Violation de données : Constitution et fonctionnement de la cellule de crise ; Procédure en cas de violation de données.
- ✓ Etc ...

Pour des raisons évidentes de confidentialité, les plans de reprise d'activité, de continuité d'activité ainsi que la description des mesures techniques de sécurité ne figureront pas en accès libre et pourront être obtenus sur demande auprès de : bonjour@socianova.com



SociaNOVA

750.102.584 RCS Paris
www.socianova.com
bonjour@socianova.com

SNV@Paris – Siège social

SociaNOVA
20 Boulevard Poissonnière
75009 Paris – France

SNV@Mons

SociaNOVA
7.7 Boulevard Initialis
7000 Mons – Belgique

Retrouvez-nous sur :



et sur www.dossier-usager.fr

Annexe 1. Mesures de Sécurité

a. Sécurité des Données

Accès aux données	Lorsqu'il est amené à accéder aux données personnelles du Client, SociaNOVA s'assure d'utiliser l'identifiant unique et personnel qui lui aura été communiqué.
Conservation et préservation des données d'identification	SociaNOVA s'assure de garder confidentiels les identifiants de connexion remis pour l'exécution des prestations. Le mot ou sa phrase de passe sont renouvelés régulièrement selon la fréquence choisie par le client dans les paramètres.
Comptes génériques	L'utilisation d'un même compte par plusieurs prestataires est interdite et le prestataire s'interdit de partager ses identifiants avec toute autre personne.
Authentification	SociaNOVA n'accède aux SI du Client qu'après une phase d'authentification, conformément à la procédure d'accès que celui-ci aura définie.
Utilisation des comptes administrateurs	SociaNOVA s'interdit d'utiliser ses comptes administrateurs pour toute autre tâche que des tâches d'administration (lecture de mail, internet, etc.)
Confidentialité des données	SociaNOVA s'interdit de prendre copie ou de stocker, quelles qu'en soient la forme et la finalité, tout ou partie des informations ou données contenues sur les supports ou documents qui lui ont été confiés au cours de l'exécution de ses prestations, si ces opérations ne sont pas réalisées dans le cadre desdites prestations. SociaNOVA s'interdit de divulguer, sous quelque forme que ce soit, tout ou partie des données exploitées en dehors de l'exécution des prestations.
Sécurité des données	SociaNOVA s'engage à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des données, et notamment, empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, et empêcher tout accès non autorisé.
Gestion des incidents	SociaNOVA informera le Client, par écrit et sans délai, de toute difficulté d'exécution, pour quelque raison que ce soit, de ses obligations par un sous-traitant.


SociaNOVA

 750.102.584 RCS Paris
www.socianova.com
bonjour@socianova.com
SNV@Paris – Siège social

 SociaNOVA
 20 Boulevard Poissonnière
 75009 Paris – France

SNV@Mons

 SociaNOVA
 7.7 Boulevard Initialis
 7000 Mons – Belgique

Retrouvez-nous sur :


 et sur www.dossier-usager.fr

b. Protection des applications

Anonymisation des données	SociaNOVA s'assure que des dispositifs et techniques permettant de rendre les données à caractère personnel non identifiables sont mis en œuvre le cas échéant. Il s'assure de la fiabilité desdites techniques en l'état de l'art.
Sécurité des bases de données	SociaNOVA s'assure que des dispositifs permettent de garantir l'intégrité des bases de données et d'empêcher tout accès non autorisé à ces dernières.
Traçabilité des accès aux données	SociaNOVA s'assure que des dispositifs de journalisation des logs de consultation et d'utilisation de la donnée permettent de garantir la traçabilité de l'accès aux données.

c. Salariés de SociaNOVA

Clauses de confidentialité	Les intervenants respectent la confidentialité des données dont ils pourraient avoir connaissance, y compris après la fin de leur mission pour le Client. Cet engagement de confidentialité est détaillé dans la charte informatique de SociaNOVA
Changement de poste ou départ d'un intervenant	SociaNOVA prévient le Client, dès qu'il en a connaissance, de tout changement de poste d'un de ses salariés identifiés comme intervenant chez le Client.
Gestion des arrivées / départs	SociaNOVA s'assure d'avoir formalisé une procédure de gestion des arrivées et des départs pour son personnel. Le Client se réserve le droit de vérifier que la liste des accès est tenue à jour par des audits ou des contrôles.

d. Communications

Contrôle des livrables et autres fichiers transmis	SociaNOVA s'assure que les livrables qu'il fournit au Client ne contiennent aucun code malveillant
Protection des flux	SociaNOVA protège les flux administratifs ou applicatifs sur lesquels transitent des données sensibles. Il prévoit notamment d'utiliser des protocoles standards assurant la confidentialité et l'intégrité des données (SSH, HTTPS, et d'une manière générale SSL/TLS).
Mises à jour	Dans le cas où la gestion de tout ou partie de l'architecture du projet est déléguée au prestataire, celui-ci applique les correctifs systèmes et applicatifs dans un délai restreint, formellement défini avec le Client.
Gestion des sauvegardes et archivage	La solution proposée intègre des sauvegardes réalisées régulièrement afin de limiter l'impact d'une violation de données avec perte de disponibilité ou d'intégrité des données. Elle intègre des méthodes d'archivage conformes aux obligations légales relatives aux durées de conservation des données et implémentées en tenant compte des contraintes spécifiques au projet.


SociaNOVA

 750.102.584 RCS Paris
www.socianova.com
bonjour@socianova.com
SNV@Paris – Siège social

 SociaNOVA
 20 Boulevard Poissonnière
 75009 Paris – France

SNV@Mons

 SociaNOVA
 7.7 Boulevard Initialis
 7000 Mons – Belgique

Retrouvez-nous sur :


 et sur www.dossier-usager.fr

Supervision	SociaNOVA met en place un système de supervision de la solution. Dans le cas où cette exigence n'est pas de la responsabilité du prestataire, il fournit des précisions pour la mise en place de ce système, en particulier la liste des éléments à superviser.
-------------	--

e. Sécurisation des accès

Processus de gestion des habilitations	SociaNOVA documente un processus de gestion des habilitations relatif au projet. Il gère et tient à jour une liste nominative, précisant les rôles et responsabilités de chacune des personnes habilitées dans le cadre des missions qu'elle remplit pour la bonne réalisation du contrat (administrateur(s), chef de projet SociaNOVA, Direction et responsables techniques, DPO a minima). Les procédures de gestion des habilitations sont formellement définies et régulièrement contrôlées.
Utilisation des habilitations	SociaNOVA utilise ses habilitations uniquement dans le cadre de la mission.
Protection des identifiants	SociaNOVA protège les identifiants et les authentifiants de connexion. Tout incident les concernant doit immédiatement être porté à l'attention du service en charge de la sécurité informatique du Client. Le SociaNOVA est responsable des méfaits commis avec ses identifiants s'il n'a pas préalablement déclaré d'incident les concernant.
Contrôles d'accès forts suivant le module utilisé	Les contrôles d'accès à la solution sont renforcés. Dans le cas d'applications sensibles ou traitant des données sensibles, l'implémentation d'une solution d'authentification forte est un standard. Le client qui refuse l'utilisation d'une identification à deux facteurs est seul responsable des événements indésirables qui pourraient survenir suite à une intrusion sur ce module qui aurait pu être empêchée par l'utilisation de la solution prévue par l'éditeur.
Traçabilité accrue	Les traces permettent de suivre les opérations de contrôle d'accès et les opérations sensibles sur les données.

f. Sécurité des applications

Sécurité du code	SociaNOVA s'engage à mettre en œuvre des mesures et/ou installer des dispositifs pour se prémunir des attaques par injection de code SQL, scripts, etc.
Configuration de base	SociaNOVA s'assure de désactiver ou supprimer les comptes inutiles (compte invité, comptes de support éditeur par défaut, etc.), à la fin de la prestation d'installation.
Sécurité de l'environnement informatique	Pour ses prestations de développement, SociaNOVA s'engage à distinguer les environnements de développement, de test, de pré-production et de production et effectuer les développements sur des ordinateurs différents. Il s'assure que les données utilisées dans les environnements hors production sont échantillonnées et anonymisées. SociaNOVA s'assure que les mesures de sécurité de ces environnements sont au moins équivalentes à celles de la production.


SociaNOVA

 750.102.584 RCS Paris
www.socianova.com
bonjour@socianova.com
SNV@Paris – Siège social

 SociaNOVA
 20 Boulevard Poissonnière
 75009 Paris – France

SNV@Mons

 SociaNOVA
 7.7 Boulevard Initialis
 7000 Mons – Belgique

Retrouvez-nous sur :


 et sur www.dossier-usager.fr

Sécurité des équipements	SociaNOVA s'assure, dans le cadre de ses prestations, que les équipements et les systèmes hébergeant et traitant les données à caractère personnel disposent obligatoirement d'une solution antivirusale et sont à jour des patches de sécurité de leurs éditeurs.
	Lorsque SociaNOVA utilise le matériel du Client dans le cadre de sa prestation : Il s'interdit d'utiliser le matériel fourni à d'autres fins que celles prévues aux termes de ses prestations et ce, exclusivement dans le cadre de projets convenus d'un commun accord par écrit avec le Client ; Il s'engage notamment à utiliser le matériel du Client, sans y apporter aucun changement de quelque nature que ce soit et dans le conditionnement d'origine ; Le matériel devra être rendu au Client dans le même état de fonctionnement qu'au moment où il aura été fourni au prestataire.
Filtrage des flux	SociaNOVA s'assure dans le cadre de ses prestations que des mesures de filtrages sont implémentées sur les équipements de sécurité réseaux selon le principe : tout ce qui n'est pas formellement autorisé est interdit.
Jeu de test	Les jeux de test utilisés lors des développements sont anonymisés. Ils ne contiennent aucune information dont le niveau de confidentialité n'est autre que public. Dans le cas contraire, une dérogation du service en charge de la sécurité informatique et du responsable métier est fournie au prestataire.

g. Gestion des incidents

Déclaration des incidents de sécurité	En cas d'incident de sécurité susceptible d'impacter le Client, SociaNOVA l'en informe dans les 48 heures. SociaNOVA participe au maintien du niveau de sécurité du Client et déclare tout incident qu'il pourrait constater.
Procédure de gestion	Une procédure spécifique de gestion des incidents de sécurité liés au projet est formellement définie dans le Plan de Reprise d'Activité. Elle intègre un processus de gestion de crise et de gestion de la continuité des prestations.
Registre	SociaNOVA tient et met à jour un registre des incidents de sécurité, qui intègre les violations de données.
Déclaration des violations de données	En cas de violation de données (atteinte à la confidentialité, à la disponibilité, à l'intégrité), susceptible d'impacter le Client, SociaNOVA l'en informe immédiatement et dans un délai n'excédant pas 48h.
Procédure de gestion	Une procédure spécifique de gestion de la notification en cas de violation de données est formellement définie. Elle intègre un processus de gestion de crise et de gestion de la continuité des prestations.
Registre	Les violations de données à caractère personnel sont inscrites et documentées dans un registre des incidents de sécurité tenu et mis à jour par SociaNOVA.


SociaNOVA

 750.102.584 RCS Paris
www.socianova.com
bonjour@socianova.com
SNV@Paris – Siège social

 SociaNOVA
 20 Boulevard Poissonnière
 75009 Paris – France

SNV@Mons

 SociaNOVA
 7.7 Boulevard Initialis
 7000 Mons – Belgique

Retrouvez-nous sur :


 et sur www.dossier-usager.fr

h. Continuité de l'activité

Garantie de disponibilité	SociaNOVA garantit la disponibilité de la solution, des données ou du personnel effectuant une mission pour le Client.
Fourniture de la documentation de la continuité d'activité	SociaNOVA documente les mesures relatives à la continuité de l'activité pour les services qu'il fournit au Client.
Test des procédures de continuité	Lorsque c'est le cas, des tests de continuité de l'activité sont menés et validés par la Direction technique.

i. Conformité à la Règlementation

Analyse de risques	SociaNOVA s'assure de réaliser une analyse de risque dès lors qu'intervient un traitement de données à caractère personnel. Il évalue le niveau de risque et prend les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au niveau de risque.
Respect de la réglementation relative au RGPD	SociaNOVA tient un registre des traitements qu'il réalise pour le compte du Client, en y mentionnant a minima celles des informations qui correspondent aux attendus de l'article 30 du RGPD.



SociaNOVA

750.102.584 RCS Paris
www.socianova.com
bonjour@socianova.com

SNV@Paris – Siège social

SociaNOVA
 20 Boulevard Poissonnière
 75009 Paris – France

SNV@Mons

SociaNOVA
 7.7 Boulevard Initialis
 7000 Mons – Belgique

Retrouvez-nous sur :



et sur www.dossier-usager.fr